



Suite à une gerance de tutelle soucis de succession

Par **nerault**, le **19/05/2010** à **19:13**

Bonjour,

Ma belle mère est décédée le 25/04 dernier. Nous et les enfants avons une obligation alimentaire. Nous avons monté un dossier de renonciation d'héritage. Par contre le conseil general ayant du retard dans ses factures nous devons les mois de janv fev mars avril.

Ne connaissant pas la situation actuelle de ses comptes (geres par une tutelle) devons nous nous acquitter de cette dette lorsqu'elle nous sera présentée?

A quel moment déposer notre renonciation? pouvez vous nous aiguiller? comment se gere une telle succession? merci pour votre reponse.